

STATION BALNÉAIRE DE LA CÔTE FLEURIE, À DEUX HEURES DE PARIS, TROUVILLE-SUR-MER DOIT SA RÉPUTATION AU CHARME DE SON PORT DE PÊCHE ET À LA BEAUTÉ DE SA LONGUE PLAGE DE SABLE FIN. COMMUNE DE 4.689 HABITANTS, SURCLASSÉE 20 À 40.000, ELLE RECRUTE DES



AGENTS RECENSEURS (H/F) SERVICE À LA POPULATION

Se faire recenser est un geste civique obligatoire, utile à tous. Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

Dans le cadre du recensement de la population qui se déroulera du 18 janvier 2024 au 17 février 2024, la Ville recrute des agents recenseurs. Chacun se verra attribuer une zone géographique pour laquelle il devra dénombrer le nombre d'habitants, mais aussi de logements et leurs caractéristiques.

MISSIONS

AVANT LA COLLECTE :

- Suivre les formations destinées aux agents recenseurs assurées par l'INSEE et la Mairie (deux demi-journées début janvier).
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par son coordonnateur.

PENDANT LA COLLECTE :

- Distribuer les protocoles de recensement en ligne, dans les boîtes aux lettres des résidences principales individuelles,
- Repérer les logements occupés en qualité de résidence principale dans les habitats collectifs, y recenser les occupants,
- Suivre les retours effectués par les résidents et assurer les relances nécessaires,
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
- Classer les documents recueillis,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents mis à disposition.

PROFILS RECHERCHÉS :

- Candidat de tout profil : étudiant, demandeur d'emploi, salarié en activité, retraité.
- Faire preuve de qualités relationnelles.
- Neutralité.
- Discrétion.
- Etre suffisamment à l'aise sur internet pour expliquer aux habitants comment se recenser en ligne.
- Etre organisé, rigoureux et méthodique.
- Avoir une bonne connaissance de la Ville serait un plus.

CONTRAINTES LIÉES AU POSTE :

- Disponibilité en soirée et les week-ends.